



COMPTE RENDU

SEANCE du 9 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 9 octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël MIGNANO, Maire.

Membres présents : Joël MIGNANO, Rémy CABAN, Pierrette LUCHE, Jean-Pierre LAROCHE-GUERINAUD, Sébastien DELMOTTE, Thierry GIRONI, Bernadette RODRIGUES, Franck LAPEYRERE.

Membre absent excusé : Alain LAUZIERE, Philippe ADER.

Secrétaire de séance : Bernadette RODRIGUES.

Approbation du compte-rendu de la séance 2 août

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu de décision n°02

Suite à la délégation de pouvoir dont il dispose, M. le maire rend compte de la décision 02 prise le 21 août 2018, pour l'achat et la pose de 3 projecteurs LED sur la place de la mairie, par l'entreprise Blanquefort 32450 FAGET-ABBATIAL, et pour un montant de 1 557,60 € TTC.

La délibération n°23 prend acte de ce compte-rendu.

Groupement de commande pour le contrôle des prises incendie

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SDIS du Gers ne contrôle plus les prises incendies présentes sur les différentes communes. Ce contrôle devant néanmoins continuer à se faire, le bureau de l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne a décidé lors de sa réunion du 18 septembre de réaliser un recensement des communes intéressées par un regroupement pour ce contrôle. M. le maire précise qu'une réponse de principe positive a déjà été donnée le 21 septembre, et que l'agglomération reviendra vers la commune une fois que le recensement sera terminé.

Indemnité trésorière

Mme Elisabeth Larousse, trésorière d'Auch Banlieue, a muté au 1^{er} septembre 2018. Elle a été remplacée par Mme Edith Babou, nouvelle trésorière de la commune. Suite à son courrier, le conseil valide l'attribution de l'indemnité de conseil au taux plein, ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires pour le montant réglementaire. Cette attribution perdurera tant que la trésorière restera en poste.

Décision validée à l'unanimité par délibération n°24.

Bornes WIFI

L'agglomération envisage d'assurer l'organisation du projet WIFI4EU. Ce projet vise à mettre en place des équipements WIFI de pointe dans les espaces publics, de manière à ce que les principaux centres de la vie publique

Mairie de Castin

Rue de la Mairie 32810 CASTIN

Tél : 05 62 05 76 04

Mail : mairie.castin@gmail.com

Site internet : www.castin.fr



soient équipés d'un accès internet d'ici 2020. Ce projet financerait l'achat et l'installation des bornes (environ 3 000€ par borne), mais le coût de fonctionnement serait pris en charge par la commune, pour une durée minimale de 3 ans. M. le maire a donné un accord de principe pour que la candidature de la commune soit portée techniquement par l'agglomération, la réponse devant se faire avant le 15 septembre. Il informera le conseil de la suite qui sera donnée à ce dossier, sachant que la mise en place finale de ce dossier nécessitera la prise d'une délibération.

Réunion préfète

M. le maire a pu obtenir un RDV avec Mme la préfète, afin de faire le point sur divers sujets, principalement sur les problèmes de travaux de voirie et la demande de subvention associée. Il n'a pas pu obtenir la subvention désirée, puisque celle accordée en juin (DETR 2018) ne représente que 30% du montant HT des dégâts estimés par devis.

Réunion Orange

Une réunion a été organisée le 5 octobre avec Mme la sous-préfète de Condom et les responsables d'Orange, afin de faire un point sur l'avancement des travaux pour le déploiement de la fibre. Il ressort de cette réunion que 60 nouveaux logements seraient éligibles à la fibre d'ici la fin de l'année sur la commune, ce qui porterait le nombre de logements raccordables à environ 105 (pour 150 logements sur l'ensemble de la commune). M. le maire a demandé une confirmation de ces dires par écrit et la liste des logements concernés.

Rapport d'activité Grand Auch Cœur de Gascogne 2017

M. le maire indique que ce rapport est adressé à chaque maire des communes membres avant le 30 septembre de l'année.

Suite à la demande des conseillers, un exemplaire numérique va être envoyé à chaque membre.

Location salle des fêtes

Suite à la demande de l'association Musique de Chambre dans le Gers, M. le maire propose que la commune prête à titre gracieux la salle du temps libre le lundi de 14h30 à 19h, sur les périodes scolaires, et demande une participation à hauteur de 100€ € annuels pour les frais de chauffage. Une convention va finaliser cette décision.

Décision validée à l'unanimité par délibération n°25.

Décision modificative n°03

Afin de pouvoir mandater une partie des travaux de voirie liées au blocus d'Auch en février, M. le maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'opérer des mouvements de crédits. En effet les crédits initialement prévus au chapitre 011 ne sont pas suffisants. Il précise qu'il serait opportun de profiter de cette décision modificative pour actualiser certains articles du budget (notamment les articles 1641 en dépense et recette).

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	- 1 000	7788 (77) : Produits excep. divers	+1 200
023 (023) : Virement à section inv.	-21 800		
615231 (011) : Voiries	+24 000		
1 200,00		1 200,00	

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
1641 (16) : Emprunt en euros	-20 000	1641 (16) : Emprunt en euros	-20 000
2131 (21) : Bâtiments publics	-5 792	10226 (10) : Taxe aménagement	+8 275
21538 (21) : Autres réseaux	+1 000	1331 (13) : DETR	+10 333
2158 (21) : Autres installations	+1 600	021 (021) : Virement de section fonct.	-21 800
	-23 192,00		23 192,00

Décision validée à l'unanimité par délibération n°26.

Délégué commission de contrôle

Suite la mise en place du répertoire électoral unique au 1^{er} janvier 2019, la commune doit proposer 3 délégués pour la nouvelle commission de contrôle qui vérifiera les inscriptions et radiations qui seront du ressort du maire à partir du 10 janvier 2019. M. Delmotte se propose en tant que délégué communal, et M. Ledent et Mme Bérenguer vont être proposés comme délégués respectifs de l'Administration et du Tribunal.

Questions diverses

Suite à la demande du comité des fêtes, la commune a acheté 27 tables pour remplacer les plus vieilles, pour un montant de 225€.

Préparation du Noël 2018 : le Noël des enfants aura lieu le dimanche 16 décembre. Les responsables souhaitent inviter tous les parents d'élèves et bien sûr aussi tous ceux qui veulent y participer, pour décorer la salle des fêtes la veille (15 décembre). On en reparlera.

Cérémonie du 11 novembre : cette année la cérémonie se déroulera en 1^{er} au monument aux morts de Castin à 9h45, puis messe à Duran à 10h30 et cérémonie aux morts à Duran ensuite.

N'oubliez pas de voter pour le budget participatif, soit grâce à l'urne présente en mairie, soit par internet, avant le 31 octobre !

Séance levée à 20h00